



Garantie

La garantie s'applique seulement au détaillant et au consommateur initial, à partir de la date de livraison.

Défaut de fabrication

Tous nos meubles sont garantis pendant un an contre tout défaut de fabrication.

Défectuosités

En ce qui concerne toutes défectuosités telles que: égratignures, entailles, coins écrasés, manque de peinture et coussins endommagés ou tachés, le détaillant a 7 jours à partir de la date de livraison pour soumettre votre réclamation. Après ce délai, aucune réclamation ne sera autorisée.

Cette garantie ne s'applique pas lorsque les dommages sont causés par le client, un incendie, un accident, la négligence, un procédé de nettoyage inadéquat, le mauvais usage ou un usage commercial.

Après vérification, si nous considérons que ce ne sont pas des défauts de fabrication, des frais de réparation vous seront facturés.

En cas de problème, nous vous recommandons de communiquer avec votre détaillant.